

# **Le Ministère et ses relations avec les nations autochtones – le modèle cri**

**18 mars 2016**

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

# Plan de présentation

- Mot de bienvenue
- Présentation de l'équipe de la Direction des relations avec les nations autochtones et de la structure opérationnelle
- Convention de la Baie-James et du Nord québécois et convention du Nord-Est québécois
- Régime des terres
- Chasse, pêche et trappage
- Régime forestier
- Parcs nationaux
- Période de questions (10 minutes)

# La Direction des relations avec les nations autochtones du MFFP

## Directeur

- Hugo Jacqmain

## Équipe professionnelle et support

- Corinne Rieupet
- Andrée-Anne Déry
- Moncef Bouaziz
- Éric Beauregard

## Répondants sectoriels

- Secteur Forêts: Simon Sy-Georges
- Secteur Faune et parcs: Yvon Boilard
- Secteur Opérations régionales: Caroline Chabot

## Approche matricielle

# Convention de la Baie-James et du Nord québécois convention du Nord-Est québécois

- Contexte particulier
- Cadre général
- Parties impliquées



# Chasse, pêche et trappage

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

# Chasse, pêche et trappage

## Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage (CCCPP)

- Organisme expert constitué de représentants autochtones et gouvernementaux qui a comme rôle d'étudier, d'administrer, de surveiller et de réglementer le régime de chasse, de pêche et de trappage.

# Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage

## Composition

- Cris (3)
- Inuits (3)
- Naskapis (2)
- Gouvernement du Canada (4)
- Gouvernement du Québec (4)

# Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage

## Fonctionnement

- 4 rencontres statutaires par année
- plusieurs conférences téléphoniques et plusieurs rencontres de groupes de travail
- décisions prises par vote
- règles de régie interne
- comptes rendus
- supporté par un secrétariat
- Présidence rotative



# Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage

## Faire des recommandations sur :

- les règlements et lois concernant la chasse, la pêche et le piégeage
- le nombre de non-autochtones ayant le droit de chasser et pêcher (endroits et époques)
- création de parcs

# Chasse, pêche et trappage

## Toile de fond

### Conservation

- recherche de la productivité optimale des espèces
- protection des écosystèmes

### Buts

- protéger les espèces menacées
- assurer la perpétuation des activités traditionnelles des autochtones
- et, en second lieu, la satisfaction des besoins des non-autochtones en matière de chasse et de pêche sportives

# Chasse, pêche et trappage

## Priorité d'exploitation - **Principe**

- Niveaux d'exploitation garantis (NEG) égaux à ceux qui prévalaient à la signature.
- **Populations animales suffisantes**
  - les autochtones ont le droit d'exploiter la faune jusqu'aux NEG

# Chasse, pêche et trappage

## ○ Priorité d'exploitation – Principe

- **S'il y a un surplus**
  - Les besoins des non-autochtones sont aussi pris en considération
- **Populations animales insuffisantes**
  - La totalité du tableau de chasse est attribuée aux autochtones qui peuvent eux-mêmes en attribuer une quantité aux non-autochtones par le biais de pourvoyeurs

# Chasse-pêche-piégeage et régime des terres

## Catégorie I (1,5%)

- zone complètement et exclusivement contrôlée par les autochtones et destinée à leur usage exclusif

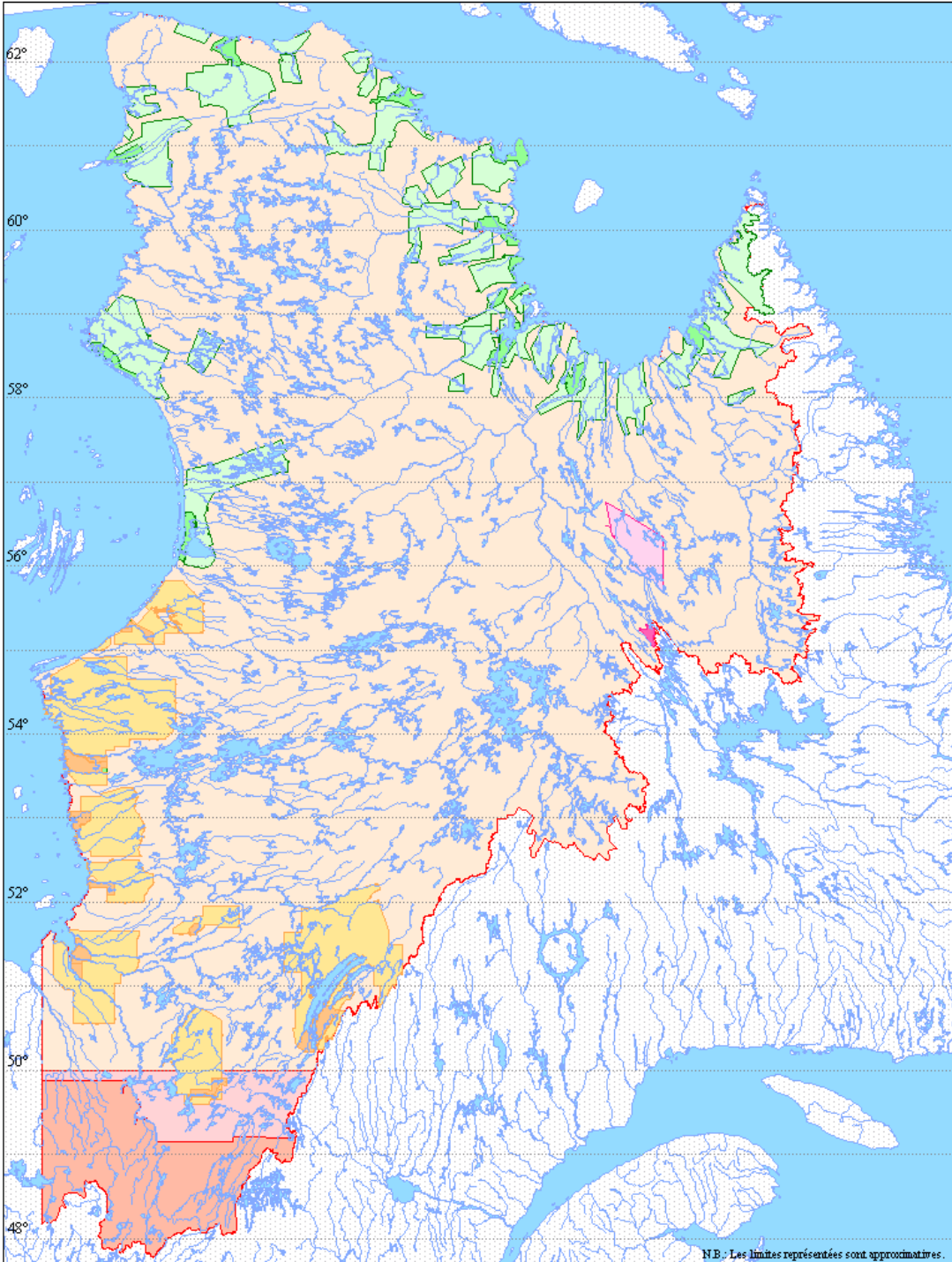
## Catégorie II (14,5 %)

- les autochtones ont l'exclusivité du droit de chasse et de pêche, y compris le droit d'autoriser les non-autochtones à chasser et pêcher
- terres publiques

## Catégorie III (84 %)

- zone ouverte aux autochtones et aux non-autochtones sous réserve des droits des autochtones (exploitation sans permis, sans limite et en tout temps)
- terres publiques

# Catégories de terres



- Terres de catégorie I naskapiés
- Terres de catégorie II naskapiés
- Terres de catégorie I criés
- Terres de catégorie II criés
- Terres de catégorie I inuites
- Terres de catégorie II inuites
- Zone nord
- Zone tampon
- Zone sud



# Régime forestier



*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

# Paix des braves - 2002

- Problèmes de mise en œuvre de la CBJNQ et enjeux forestiers
- Poursuivre le développement du Nord
- Régime forestier adapté
  - mécanismes de mise en œuvre et de consultation des Cris
  - zonage et modalités de protection
  - outils de développement socio-économique des Cris





# Régime forestier adapté

## Principes généraux

- Le régime forestier québécois s'appliquera sur le Territoire selon
  - des adaptations pour une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel
  - une intégration accrue des préoccupations de développement durable
  - une participation des Cris, sous forme de consultation, aux différents processus de gestion des activités forestières



# FORESTERIE

- Un régime forestier adapté comprenant notamment :
  - unités d'aménagement formées d'un regroupement de terrains de trappage
  - l'identification et la protection de sites d'intérêt pour les Cris
  - le maintien d'un couvert forestier sur chaque terrain de trappe
  - des modalités relatives à la protection des forêts adjacentes aux cours d'eau et aux lacs
  - le développement du réseau d'accès routier en concertation avec les maîtres de trappe

# FORESTERIE (suite)

- Mécanismes de mise en œuvre :

## **Conseil Cris-Québec sur la foresterie**

- désignation par le Québec et les Cris de 5 membres chacun
- président : désigné par le Québec après consultation des Cris
- secrétariat à Québec
- responsabilités : suivi de la partie forestière de l'Entente; préoccupations et propositions signifiées au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant les lois, règlements et politiques; implication dans la planification et la gestion des activités d'aménagement forestier (plans d'aménagement forestier intégré)

# FORESTERIE (suite)

## Groupes de travail conjoints

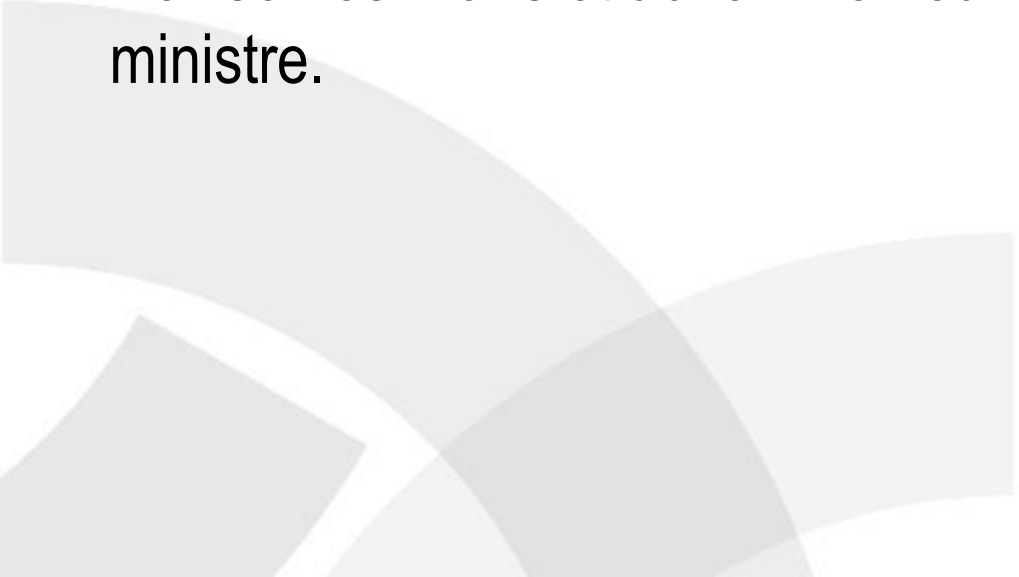
- établis dans 5 communautés crie concernées
- 4 membres par groupe de travail : (communauté crie : 2; MRN : 2)
- mandat: implanter les mesures particulières prévues à l'Entente; élaborer, si nécessaire, des mesures d'harmonisation; analyser les conflits d'usage; assurer la mise en place des processus d'élaboration, de consultation et de suivi des plans d'aménagement forestier
- **Mandat de fournir de l'information aux TLGIRT**

## **Leur quotidien: Voir à l'application du régime adapté**

- Réception des plans d'aménagement forestier intégré à partir des Unité de gestion
- Validation des statistiques, de dimensions et de la disposition spatiale des blocs
- Faire en sorte que la planification forestière et les propositions des BGA ressortent clairement sur les cartes de consultation.
- Faire en sorte que certains éléments du régime, de même que l'utilisation traditionnelle du territoire soient accessible afin d'orienter la planification et la discussion.



## **Leur quotidien: Suivi et soutien à la consultation/participation à la planification forestière**

- S'occuper de la logistique des rencontres
  - Convoquer les utilisateurs du territoire afin d'exposer leurs divers usages
  - Rédiger les compte rendu de réunion
  - Réviser les Plans et acheminer leur rapport au ministre.
- 

# La révision des Plans par les GTC

- Après avoir été des observateurs privilégiés de cet important processus, quelles sont leurs visions :
  - De la mécanique de participation
  - De l'implication des diverses parties durant les rencontres
  - De niveau de prise en compte des intérêts cris dans la planification forestière
  - Du plan dans son ensemble



# FORESTERIE (suite)

## Développement économique

- 350 000 m<sup>3</sup> de matière ligneuse rendus disponibles aux Cris
- encourager l'accès à des opportunités d'emplois, de contrats et de partenariats dans des activités d'aménagement forestier
- **Portion des Travaux sylvicoles non commerciaux réservée**

## Protection du territoire

- Territoire Muskuchii
  - Délai de 6 mois après l'Entente finale avant l'émission de permis
  - Évaluation de l'opportunité de reconnaître un écosystème forestier exceptionnel (EFE)
- **Depuis: ATO, Assinica (Annexe G) et Broadback (Baril-Moses 2015)**

# Gestion collaborative des forêts

- Adaptation de la gestion participative
  - terre II - Cris et ministère
  - terre III - Cris et Jamésiens
- Pouvoir de planification et de gestion forestière
  - développement des compétences
  - prise en charge des pouvoirs
  - délégation de gestion



Forêts, Faune  
et Parcs

Québec 



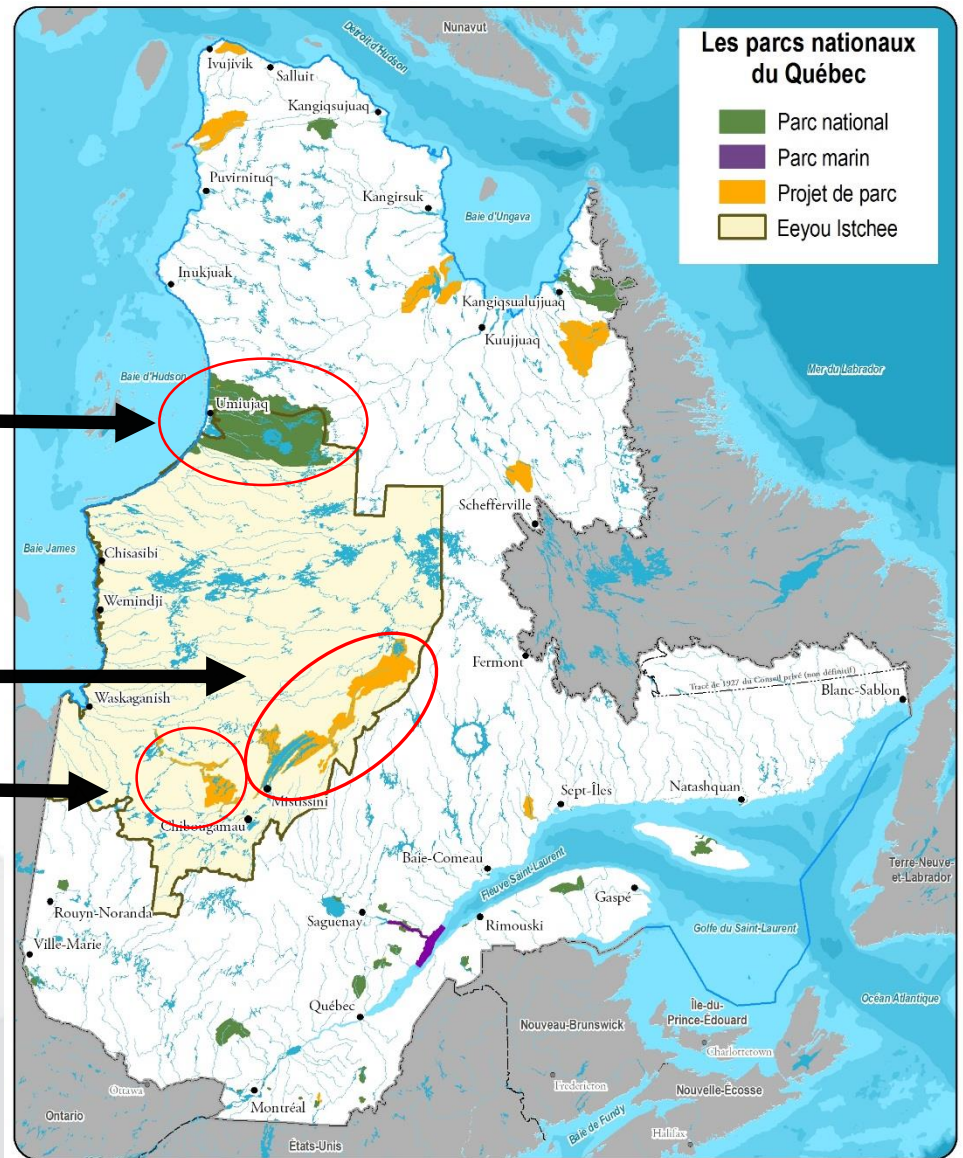
# Parcs nationaux



*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

# Parcs nationaux



Parc national Tursujuq

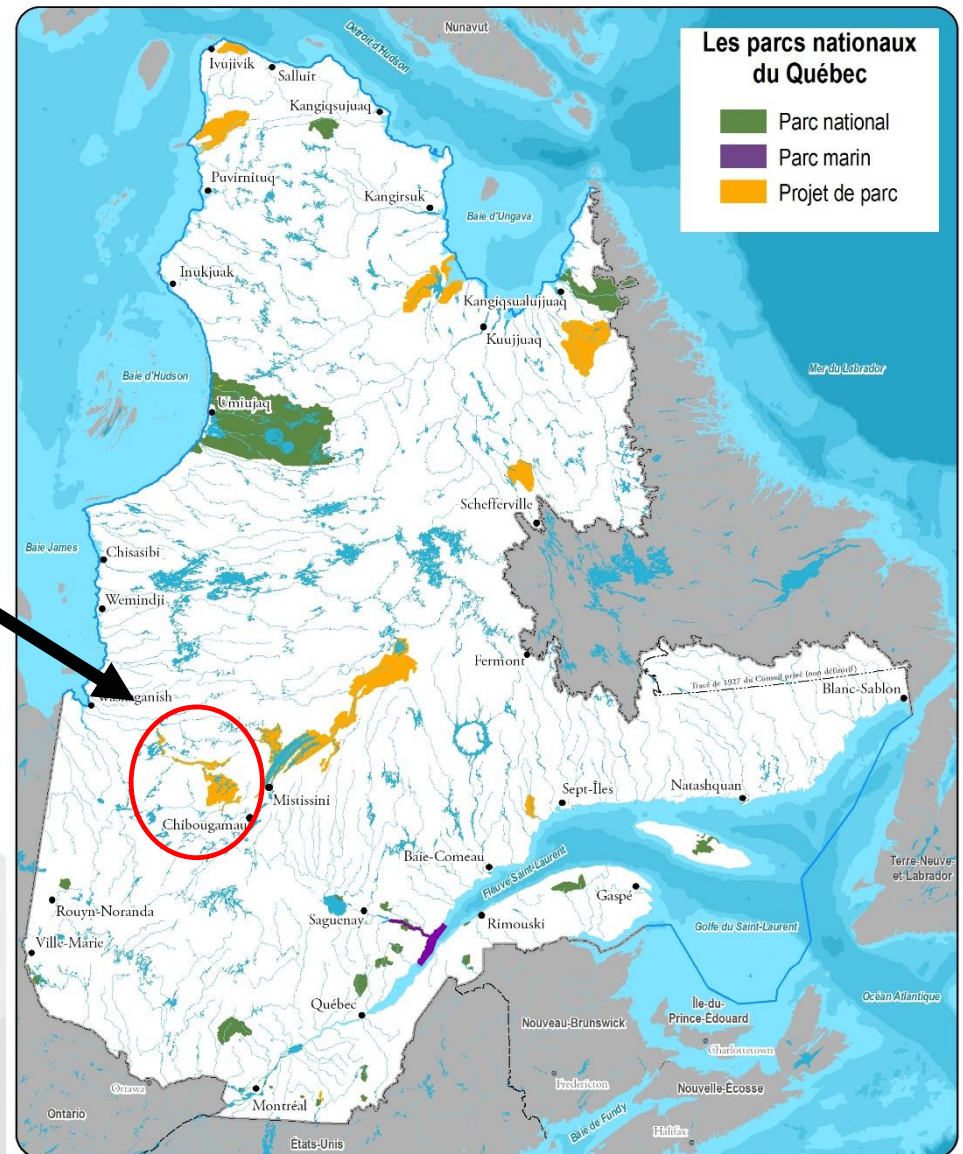
Projet de parc national Nibiischii  
(Albanel-Témiscamie-Otish (ATO))

Projet de parc national Assinica

# Localisation et historique - Assinica

## Projet de parc national Assinica

- 2002 : Paix des Braves
- 2004 : Parc du patrimoine cri
- 2011 : réserve de parc national



# Intérêts du parc - Assinica

Rivière Broadback



Caribou



5 immenses lacs



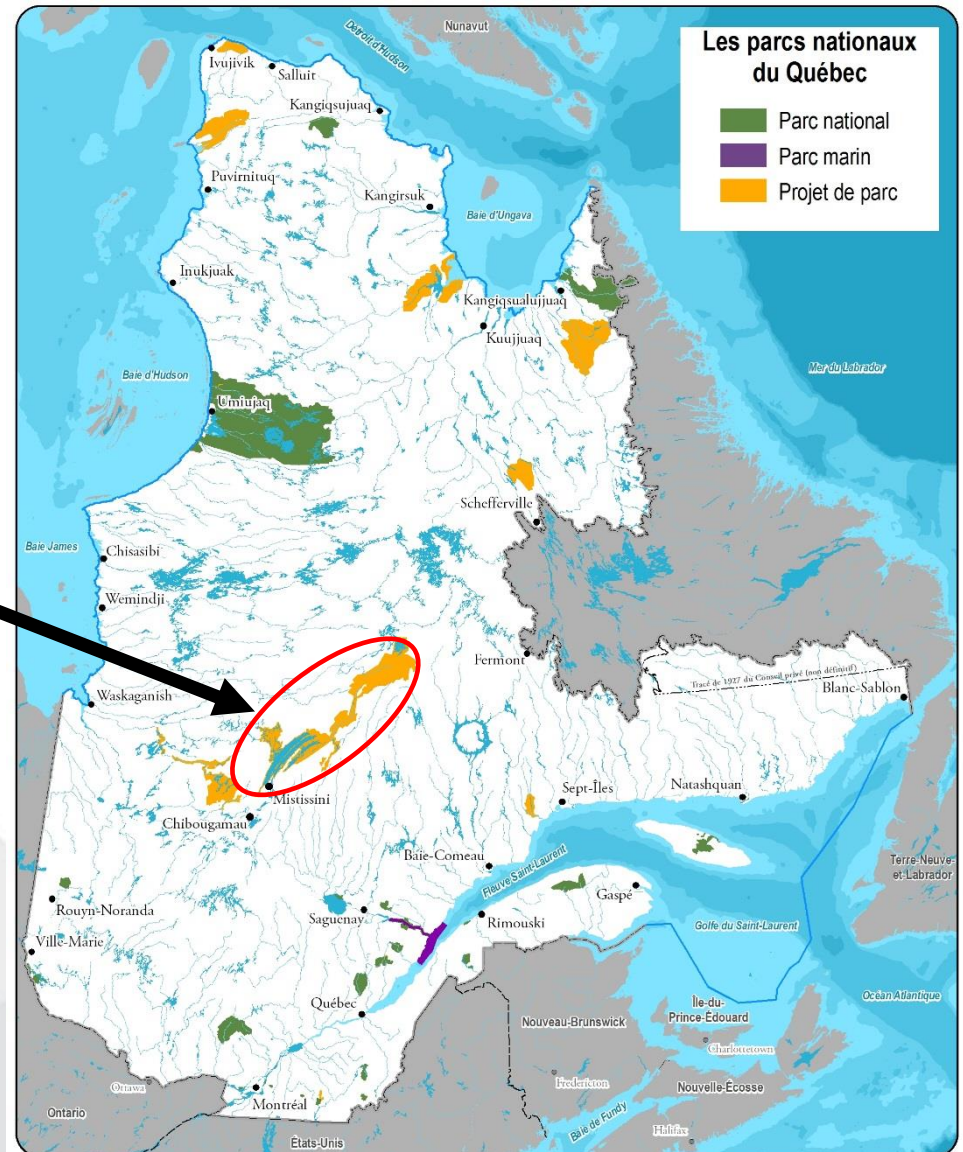
Culture crie



# Localisation et historique - Nibiischii

## Projet de parc national Nibiischii (Albanel-Témiscamie-Otish)

- 1990 : réserve pour fins de parc
- 2001 : groupe de travail
- 2006 : audiences publiques
- 2007 : réserve de biodiversité projetée
- 2011 : certificat d'autorisation



# Intérêts de conservation - Nibiischii

Lac Mistassini



Monts Otish



Rivière Témiscamie



Rivière Rupert





# Culture crie – archéologique et actuelle



# Groupe de travail – consultation des maîtres de trappe



# Groupe de travail – visite de parcs nationaux



# Travail de terrain





# Après la création du parc



# QUESTIONS ?